

Compte Rendu du Comité Technique Local du 18 Mars 2022

Seule la délégation de Solidaires Finances Publiques est intervenue en déclaration liminaire. Nous avons rappelé dans ces propos liminaires que le pouvoir d'achat était la préoccupation principale pour la majorité de la population, encore plus au vu de l'inflation galopante et de la crise internationale. C'est bel et bien une augmentation généralisée des salaires qu'il faut et non quelques miettes données par-ci par-là. A la DGFIP, depuis de nombreuses années, les agents subissent restructurations sur restructurations sans jamais voir d'augmentation de leur rémunération. L'annonce le 14 mars par la ministre de la fonction publique du dégel du point d'indice avant l'été est une bonne nouvelle. Mais cette future augmentation d'environ 3 % ne rattrapera pas l'inflation galopante (5%?) prévue cette année. Depuis plus de 15 ans, année après année, les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat. A quand un vrai rattrapage des salaires ???

Le directeur a répondu à nos propos en nous rappelant que la revalorisation salariale des fonctionnaires relevant d'une décision politique, il ne pouvait nous apporter une réponse à son niveau.

Nous avons ensuite aborder les sujets à l'ordre du jour :

1) Budget: bilan de l'exécution 2021 et prévisions 2022 :

Nous n'allons pas faire long sur le sujet, un abus de chiffres pouvant faire mal à la tête.

En 2021, il y a eu une grosse augmentation des dépenses liées à l'achat de matériel informatique pour équiper les collègues d'ordinateur portable pour le télétravail et faire face à la pandémie.

Les dépenses liées à la pandémie (frais supplémentaires de ménage et de gardiennage/surveillance pour l'accueil) ont également été importantes.

Pour les prévisions 2022, le budget sera relativement stable par rapport à 2021.

Les priorités budgétaires sont les suivantes :

- travaux liés aux réinstallations de services suite aux restructurations : les fermetures des trésoreries de Charlieu et de St Just St Rambert au 01/01/2023 rendent nécessaire des travaux et réaménagements au sein des SGC de Montbrison, au SGC Nord et au SGC Sud. Les permutations (terme employé par la direction) entre les agents de la trésorerie de St Chamond et ceux du SIP de Firminy seront accompagnées de travaux importants pour le rafraîchissement du site de St Chamond, très en retard à ce niveau.

- acquisition d'un véhicule utilitaire pour le site de Roanne

- poursuite de l'amélioration des conditions de vie au travail des agents.

2) bilan de la formation professionnelle 2021 et plan de formation pour 2022 :

A retenir :

- le nombre de plus en plus restreint de formateurs locaux : peut être que la rémunération plutôt faible des formateurs, les remboursements de frais de déplacements d'un montant ridicule et les reproches de certains chefs de service jusque sur les comptes rendus d'évaluation sur le fait que les collègues formateurs ne seraient pas assez présents dans le service peuvent expliquer cette désaffection.
- un taux d'absentéisme de 42 % pour les e formations (formations non finies voir non débutées). Il faudrait peut être s'interroger sur la pertinence de certaines e formations et sur la multiplication de celles-ci. Rien ne remplace une formation en présence et face à un ou des formateurs. Le directeur a bien essayé de nous faire croire que la nouvelle génération de collègues, plus connectée et plus habituée à ce genre d'outil était demandeuse, mais il n'a convaincu personne.

3) Ponts naturels 2022 :

L'année 2022 comprend trois ponts naturels : le vendredi 27 mai 2022 (Ascension), le vendredi 15 juillet 2022 et le lundi 31 octobre 2022.

La direction a décidé de fermer les services pour ces trois dates.

Il est rappelé que le premier pont naturel du 27 mai 2022 devra être financé par l'autorisation d'absence exceptionnelle. Les deux autres le seront sur un jour d'absence (ARTT, congé ...)

4) Horaires variables sites de Feurs :

Sur le site de Feurs, suite aux différentes réorganisations de services, il subsiste deux services, le SGC de Feurs et la trésorerie hospitalière Nord Forez avec des horaires variables différents (plage variable de 7h30 à 19h pour le premier et de 7h à 18h30 pour l'autre).

En pratique, chaque service d'un même site devraient avoir les mêmes horaires variables.

Il est donc proposé de procéder à une consultation des agents qui devront s'exprimer par vote à bulletin secret soit pour un horaire variable soit pour l'autre (7h-18h30 ou 7h30-19h)

Questions diverses :

- Sur une éventuelle fusion des deux SIP de Saint Etienne, pas vraiment d'annonce du directeur mais il a quand même annoncé que nous en saurions mieux début avril 2022.

- Les collègues de Firminy ont eu la surprise d'apprendre par la presse qu'un établissement France Service avait ouvert au 01/01/2022 dans leur ville. Surprise d'autant plus grande que des services de plein exercice existent encore sur place au centre des finances publiques. Le directeur nous a répondu qu'il avait été aussi surpris en apprenant la nouvelle dans la presse .En effet, il a rencontré en novembre 2021 le maire de Firminy qui lui avait annoncé une ouverture de cet EFS pour le 1^{er} janvier 2023. Ce qui démontre que l'ouverture et la multiplication de ces EFS est avant tout une volonté politique nationale mais également des élus locaux (le plus souvent portée par l'intercommunalité).

Pour rappel, au 01/01/2022, trois nouveaux EFS ont été labellisés à Veauche, St Symphorien de Lay et donc Firminy.

Au 01/07/2022, devraient intervenir l'ouverture des EFS du Chambon Feugerolles, de Balbigny/Panissières et l'EFS itinérant de Sury le Comtal/Verrières en Forez/Chalmazel.

Pour Solidaires Finances Publiques

Grégory PROTIERE-Olivier GUETON-Catherine DEBERNARDI



ST ETIENNE, le 18 Mars 2022

Monsieur le Président,

La question du pouvoir d'achat, de la rémunération est désormais la question centrale pour la majorité de la population.

Cela ne nous surprend pas au vu de l'inflation galopante de ces derniers mois qui met toujours plus en difficulté de très nombreux salariés, retraités, précaires et jeunes de ce pays.

Surtout que selon l'Insee, l'inflation devrait atteindre au 1er semestre 2022 au minimum entre 3 et 3,5 % et ce avant même l'impact de la crise internationale (certainement plus de 5%)

Ceci à mettre en parallèle avec le scandale des profits engendrés pendant la crise sanitaire par une minorité.

Ce ne sont pas les miettes données par le gouvernement, comme les chèques énergie, l'indemnité inflation ou l'augmentation de 0,9 % du SMIC, les quelques mesurette pour les fonctionnaires qui vont résoudre les problèmes rencontrés par une majorité de la population ! C'est bel et bien l'augmentation des salaires qu'il faut plus que jamais revendiquer.

Depuis des années, les agents de la DGFIP subissent suppressions d'emplois sur suppressions d'emplois, restructurations sur restructurations, détériorant à chaque fois un peu plus leurs conditions de travail. Depuis des années, les agents se sont « adaptés » à toutes les évolutions afin d'assurer au mieux leurs missions de service public... mais sans jamais voir d'augmentation de leur rémunération. Certes, la DGFIP ne peut agir sur notre point d'indice mais elle peut augmenter notre rémunération en dégelant notre régime indemnitaire (ACF, IMT). Pour cela elle dispose de marges de manœuvre financières !

En juin prochain, la Direction Générale a décidé d'ouvrir des négociations sur le volet indemnitaire.

Solidaires Finances Publiques se mobilisera par tous les moyens pour peser sur ses futures négociations.

Solidaires Finances n'a cessé d'interpeler Amélie de Montchalin (ministre de la fonction publique) sur la valeur du point d'indice. Le 14 mars dernier, le gouvernement a annoncé

le dégel du point d'indice avant l'été . Cette future augmentation d'environ 3 % du point d'indice ne rattrapera même pas l'inflation galopante prévue cette année.

Depuis plus de quinze ans, année après année, les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat. A quand un vrai rattrapage des salaires ???

Nous allons continuer à peser, à faire valoir nos arguments. La délégation de Solidaires Fonction Publique va être reçue par la ministre.

Nous allons lui réitérer l'ensemble de nos revendications.

Dans le même temps, la ministre a annoncé une augmentation de 10 % de l'indemnité kilométrique perçue par les agents publics. L'arrêté a été publié au journal officiel ce mardi 15 mars avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Une aumône quand on sait que le carburant a augmenté de 80 % en peu de temps. Aujourd'hui, un agent public qui se déplace dans le cadre de son travail ou d'une formation professionnelle perd de l'argent. C'est inadmissible et honteux.